

Bachelor of Arts HES-SO en Arts visuels
EDHEA - Ecole de design et haute école d'art du Valais

DESCRIPTIF DE MODULE
Année académique 2024-2025

Domaine	Design et Arts visuels		
Filière	Arts visuels		
Orientation	-		
Intitulé du module	Ateliers et laboratoires 1		
Type de module	Obligatoire		
Code			
Type de formation	Bachelor		
Semestre	1		
Crédits ECTS	21 ECTS		
Prérequis	Aucun		
Langue	Français		
Lieu	EDHEA – Valais		
Compétences visées Objectifs généraux d'apprentissage	Acquérir et expérimenter avec les connaissances artistiques et techniques de base ; prendre conscience des spécificités et des transversalités des pratiques artistiques contemporaines ; initier la conception et réalisation de projets artistiques.		
Contenus et formes d'enseignement	<p>Durant le semestre 1, les étudiant.e.s expérimentent un ensemble de médiums, pratiques et approches proposées dans les huit Unités de la formation. L'enseignement des Unités prend la forme d'entretiens individuels et collectifs, séminaires et visites.</p> <p>Le module regroupe :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Dessin : hors et sur papier 2) IPOS Installation, prototypes et objets sauvages 3) MELA Multiples, éditions et livres d'artistes 4) SON 5) Peinture 6) Photographie 7) VIMM Visibilités, images en mouvement 8) Performance <p>Photoshop : le cours permet de mettre en place les fondamentaux de l'image numérique, d'assurer une qualité professionnelle de son traitement et de l'impression, que ce soit pour des besoins purement photographiques ou liés au portfolio des étudiant.e.s</p>		
Modalités d'évaluation et validation	Les travaux réalisés pour chaque Unité sont présentés au jury semestriel de l'Unité respective. La qualité de la réalisation des travaux rendus, la participation active et régulière aux cours, rendez-vous et laboratoires et l'assiduité du travail d'atelier influencent également l'évaluation.		
Modalités de remédiation	Remédiation possible par la réalisation d'un travail complémentaire agréé avec le/la professeur.e-x responsable du cours en question (Unité, laboratoire) selon les délais fixés par le calendrier académique. Si les crédits ne sont pas obtenus, le module doit être répété l'année académique suivant l'échec, selon des modalités à définir avec le/la responsable de module.		
Enseignant.e.s	Vincent Chablais, Christophe Fellay, Jérôme Leuba, Laurence Rasti, Kotscha Reist, Marie Sacconi, Marie Velardi, Caroline Miesch, Alexandra Bachzetsis.		
Responsable du module	Valérie Félix		
Descriptif validé le	31.08.2024	Par	Valérie Félix, responsable de la filière arts visuels